

3.S.1.L
Société civile Immobilière à capital variable
Siège social : 16 rue Thomas Edison – 92230 GENNEVILLIERS
509 691 325 – RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-huit novembre,
A douze heures,

Au siège social,

Les associés de la société **3.S.1.L**, société civile immobilière au capital variable, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- | | |
|--|-------------------------|
| - Société NL7 INTERNATIONAL
représentée par Mme Aurélie SETBON, Présidente,
titulaire de 32 parts sociales en pleine propriété, | 32 parts |
| - Madame Aurélie SETBON
titulaire de 34 parts sociales en pleine propriété, | 34 parts |
| - Monsieur Johan SETBON
titulaire de 34 parts sociales en pleine propriété, | 34 parts |
| Nombre total de parts | <u>100 parts</u> |

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Madame Aurélie SETBON**, cogérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission de la cogérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte de la démission de Monsieur Johan SETBON de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour, et décide de pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants et les associés présents.

Madame Aurélie SETBON
Cogérante associée

Monsieur Johan SETBON
associé

Madame Aurélie SETBON
Pour la SAS NL7 INTERNATIONAL
Associée